

Journées du Patrimoine

19-20
septembre

Petit historique sur les lavoirs de Châteauneuf

Châteauneuf a compté plus de vingt lavoirs, il en reste encore de nombreux.

Venez redécouvrir les lavoirs de la commune à travers un itinéraire bucolique ponctué d'étapes poétiques.

Écoles de Châteauneuf À l'épreuve de la Covid-19

Le 12 mars dernier, le Président de la République annonçait la fermeture des écoles à compter du lundi suivant.

Cette annonce était sans précédent, il fallut rapidement solliciter des volontaires pour accueillir les enfants de soignants dans cette crise sanitaire inédite.

Heureusement, sur notre commune, les personnels de l'Éducation nationale et les agents municipaux répondaient présents et l'accueil fut assuré dès les premiers jours dans nos deux écoles.

Urbanisme & travaux Point sur les avancements

La structure d'accueil estival a subi un réaménagement important et nécessaire.

Avec l'aide du CMJ, le Bain des Dames a renouvelé son offre d'activités de loisirs et est maintenant le premier site labellisé Sport Nature en Charente.

La tranche 2 de l'aménagement bourg nous a permis de traiter les abords de la salle des Fêtes, la voirie, les stationnements, l'espace paysager et l'accessibilité.

La salle des fêtes étant située dans le périmètre des bâtiments de France, les travaux réalisés furent soumis à des contraintes spécifiques notamment dans l'emploi de matériaux nobles.

Les activités d'Ailan Programmation

Les ateliers reprennent en septembre !

Ils se déroulent de manière hebdomadaire et hors période de vacances scolaires.

Conseils municipaux Délibérations

Retrouvez l'ensemble des délibérations des conseils municipaux de février à juillet.

Grand cognac Élections

Retrouvez les délégués communautaires nouvellement élus.

Nouvelle équipe

Présentation des conseiller·ère·s

 Jean-Louis LEVESQUE Maire	 Karine GAI Maire-Adjointe Urbanisme, stratégie urbaine, habitat, développement du commerce.	 Bernard LAFAYE Maire-Adjoint Service technique, développement durable, cimetières.	 Gaëlle MIGNON Maire-Adjointe Solidarité, Affaires sociales et familiales.
 Mickaël VILLEGIER Maire-Adjoint Finances, ressources humaines.	 Marie-Hélène AUBINEAU Maire-Adjointe Développement des arts et de la culture.	 Thierry DEGRANDE Maire-Adjoint Affaires scolaires et périscolaires.	 Patrice FRÉON Conseiller Municipal délégué Associations sportives et équipements sportifs.
 Marie-Annick CHEVALIER Conseillère Municipale déléguée Associations caritatives et culturelles.	 Christian BONNEAU Conseiller Municipal délégué Fêtes officielles et cérémonies aux anciens combattants.	 Geneviève MICHELY Conseillère Municipale déléguée Comité de quartier.	 Jean-François CESSAC Conseiller Municipal
 Jean-Paul DESLIAS Conseiller Municipal délégué Travaux et voirie.	 Philippe ORMECHE Conseiller Municipal	 Katie PERROIS Conseillère Municipale	 Séverine BROUILLET Conseillère Municipale
 William BOURGEAU Conseiller Municipal	 Élise PISANI Conseillère Municipale déléguée Communication.	 Aurélien DUBRUN Conseillère Municipale	 Frédéric GUIRAO Conseiller Municipal
 Hélène ROSARIO Conseillère Municipale	 Émilie PILLARD-CLEMENTEL Conseillère Municipale déléguée Conseil municipal des jeunes, jeunesse et enfance.	 Pierre BERTON Conseiller Municipal Liste Energie et passion	 Claire RAFIN Conseillère Municipale Liste Energie et passion
 Stéphane DELIMOGE Conseiller Municipal Liste Energie et passion	 Sylvie RAYNAUD Conseillère Municipale Liste Energie et passion	 Christophe NANGLARD Conseiller Municipal Liste Energie et passion	

Composition

Des commissions municipales

15 sièges

Urbanisme, stratégie urbaine, habitat, développement du commerce

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 12 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Karine GAI, Mickaël VILLEGIER, Katie PERROIS, Emilie CLEMENTEL, Gaëlle MIGNON, William BOURGEAU, Séverine BROUILLET, Jean-François CESSAC, Jean-Paul DESLIAS, Elise PISANI, Bernard LAFAYE.

Energie et passion / 3 sièges : Pierre BERTON, Stéphane DELIMOGE, Christophe NANGLARD.

10 sièges

Services techniques, développement durable, cimetières

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 8 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Bernard LAFAYE, Jean-Paul DESLIAS, Jean-François CESSAC, Christian BONNEAU, Marie-Hélène AUBINEAU, Aurélien DUBRUN, Geneviève MICHELY.

Energie et passion / 2 sièges : Christophe NANGLARD, Sylvie RAYNAUD.

9 sièges

Solidarité, affaires sociales et familiales

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 7 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Gaëlle MIGNON, Mickaël VILLEGIER,

Philippe ORMECHE, Christian BONNEAU, Marie-Annick CHEVALIER, Geneviève MICHELY.

Energie et passion / 2 sièges : Christophe NANGLARD, Sylvie RAYNAUD.

11 sièges

Finances, ressources humaines

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 9 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Mickaël VILLEGIER, Thierry DEGRANDE, Aurélien DUBRUN, Marie-Hélène AUBINEAU, Séverine BROUILLET, Patrice FRÉON, William BOURGEAU, Christian BONNEAU.

Energie et passion / 2 sièges : Pierre BERTON, Stéphane DELIMOGE.

10 sièges

Développement des arts et de la culture – Patrimoine

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 8 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Marie-Hélène AUBINEAU, Karine GAI, Thierry DEGRANDE, Hélène ROSARIO, Séverine BROUILLET, Geneviève MICHELY, Elise PISANI.

Energie et passion / 2 sièges : Sylvie RAYNAUD, Christophe NANGLARD.

9 sièges

Affaires scolaires et périscolaires

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 7 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Thierry DEGRANDE, Katie PERROIS, Marie-Hélène AUBINEAU, Gaëlle MIGNON, Bernard LAFAYE, Emilie CLEMENTEL.

Energie et passion / 2 sièges : Sylvie RAYNAUD, Claire TESSIER.

11 sièges

Associations caritatives et culturelles

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 9 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Marie-Annick CHEVALIER, Gaëlle MIGNON, Hélène ROSARIO, Christian BONNEAU, Elise PISANI, Emilie CLEMENTEL, Marie-Hélène AUBINEAU, Geneviève MICHELY.

Energie et passion / 2 sièges : Sylvie RAYNAUD, Christian BONNEAU.

7 sièges

Associations sportives et équipements sportifs

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 6 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Patrice FRÉON, Philippe ORMECHE, Bernard LAFAYE, Aurélien DUBRUN, William BOURGEAU.

Energie et passion / 1 siège : Claire TESSIER.

5 sièges

Communication

Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf / 4 sièges : Jean-Louis LEVESQUE, Elise PISANI, Marie-Hélène AUBINEAU, William BOURGEAU.

Energie et passion / 1 siège : Christophe NANGLARD.

Édito

Chers Castelnois, chères Castelnois,

Nous avons le plaisir de vous présenter ce nouveau numéro du *P'tit Castel*, le numéro 22, nouvelle présentation, en gardant des éléments de forme pour rappeler la continuité du bulletin d'information communale du précédent mandat. Cet éditorial a un double objectif :

Tout d'abord je veux remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui nous ont fait largement confiance pour nous permettre de poursuivre nos actions sur un deuxième mandat.

J'ai eu beaucoup de plaisir à coordonner et à accompagner l'équipe précédente et je veux ici leur rappeler toute ma gratitude. Certains n'ont pas voulu poursuivre pour des raisons personnelles mais je suis fier des nouveaux élus qui ont accepté de nous rejoindre avec la même envie de se mettre au service de tous les Castelnois.

Ensuite, ces derniers mois ont été difficiles pour la plupart d'entre-nous, avec une crise sanitaire liée à la COVID-19, inédite lors des décennies récentes. Cette crise a bouleversé nos habitudes et nous devons être vigilants pour amortir les effets de la crise économique à venir.

Albert Camus dans *La Peste*, publié en 1947, montre comment « l'épidémie met à rude épreuve le pouvoir de la science, la parole politique, appauvrit le langage mais renforce les liens de solidarité », Aurélien Palud, *Libération*, avril 2020.

Les prémonitions de ce roman sont adaptables à la crise sanitaire actuelle. Au début personne ne veut croire à l'épidémie, « on se dit donc que le fléau est irréel, c'est un mauvais rêve qui va passer. Mais il ne passe pas toujours et, de mauvais rêve en mauvais rêve, ce sont les hommes qui passent ».

La Peste souligne aussi le décalage entre le corps médical et les autorités politiques, puis la panique générale et enfin le « sentiment de l'exil » et « essayer au moins de ne pas propager volontairement le microbe ».

Cette épidémie a engagé toute notre communauté. Le civisme de nos concitoyens, la présence constante des élus et le professionnalisme des agents ont permis une gestion rigoureuse du confinement et du déconfinement.

Ainsi notre territoire a pu traverser cette crise sans trop de dommage sur la santé des Castelnois.

Je tiens à remercier ici tous les agents des écoles et les enseignants qui ont dû recevoir un maximum d'enfants dans des conditions difficiles, la directrice et les agents de la résidence pour personnes âgées Félix Gaillard qui ont dû assurer la sécurité sanitaire des résidents et recevoir dans de bonnes conditions les familles, les agents encadrants et les services techniques qui ont continué à assurer leurs missions, tous les agents administratifs sous la direction de la directrice générale des services qui

sont restés à la disposition de tous nos concitoyens et enfin Stéphane notre policier municipal qui est resté constamment disponible notamment pour la mise en place et la surveillance des barrières sanitaires au niveau des marchés.

J'ai enfin une pensée pour tous les acteurs économiques du territoire touchés par cette crise. La municipalité a décidé de les aider financièrement et de les accompagner pour amortir les effets déléteurs de cette crise.

Il faut rester optimistes pour cette rentrée de septembre, pour que chacun d'entre nous puisse reprendre une vie normale.

Bon courage à tous

JL Lévesque

Mot à l'attention des nouveaux habitants de Châteauneuf

Les nouveaux arrivants sur notre commune sont invités à se présenter à la mairie. Ils y recevront un kit de bienvenue et pourront être reçus par le maire s'ils le désirent.



Châteauneuf en images

#chateauneufsurcharente



Église Saint Pierre (XII^es et XV^es) et cimetière.

@fmillevo
#chateauneufsurcharente



Ancienne carrière (La Pelleterie).

@lafuzette
#chateauneufsurcharente



Chais Martell.

@wanderer_joaf
#chateauneufsurcharente

Délibérations

Nouveau mandat

Conseil municipal du 19 février 2020

■ Débat d'orientation budgétaire 2020 et rapport d'orientation budgétaire 2020

• Inscription de la Commune à l'élargissement de l'Opération de revitalisation des territoires (ORT).

• Valorisation des concours de l'État et de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, par l'inscription d'un montant équivalent à 10 % de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'aide aux propriétaires souhaitant rénover leur patrimoine (exemple rénovation de façade).

• Approbation du Plan local de l'habitat communautaire - inscription conjointe à l'ORT, d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour la rénovation et la réhabilitation du bâti.

• Maintien des tarifs des prestations demandées aux familles.

• Maintien des taux d'impositions locales et étude sur les dispositions d'exonérations fiscales pour acquisition de bâti ancien.

• Appel aux financements État et autres collectivités pour les grands projets déclarés en investissement auprès de la Préfecture :

- La réalisation d'une cuisine centrale et self à l'école primaire,

- L'accessibilité de l'hôtel de ville par un ascenseur, - La réhabilitation d'un bâti Le Plaineau en centre technique et services sociaux,

- La sécurisation d'une aile de l'Église Saint Pierre (absidiale droite).

• Poursuite des projets initiés en 2019 : L'Aménagement de bourg, boulevard de la République jusqu'au Plaineau avec un financement de l'État et du Département, et fin des travaux des locaux commerciaux Descoffre avec une participation des fonds européens.

• Continuité du programme de rénovation du patrimoine : acquisition d'une chaudière à l'école primaire, réfection de la voirie pour un montant de 150 000 €.

• **Gestion rigoureuse de contrôle des dépenses au regard de la baisse des recettes** : Les chapitres affectés aux dépenses de fonctionnement devront reprendre le réalisé 2019 et adapter les crédits en prenant en compte les retraits ou ajouts issus des charges transférées, des obligations qui sont faites à la collectivité, ou bien des situations nouvelles à prendre en compte.

Présentation du rapport et des ratios :

- Ratio 3 (recettes réelles de fonctionnement/population), soit 898 € par habitant en baisse successive ce qui confirme la nécessité d'observer une bonne maîtrise des dépenses,

- Ratio 4 (dépenses brutes d'équipement/population) les investissements faits sur la commune sont en hausse,

- **Ratio 5 (dette/population) 414 € par habitant en 2019 : une capacité de 2.7 ans de désendettement, 941 € en 2014,**

- Ratio 6 (dotation globale de fonctionnement/population) en baisse 74 € divisé par 3 en 6 ans.

■ **Motion relative à l'instauration de la redevance spéciale pour les communes de Calitom : Avis défavorable.**

■ **École Sainte Marthe** : Subvention de 5 € par enfant et par jour pour aides aux familles des enfants castelnoiviens pour un départ en classe de mer.

■ **Adoption de la dénomination des voies sur la commune** : adressage de l'ensemble des voies.

■ **Régime des astreintes pour le personnel communal.**

■ **Subvention exceptionnelle 1 € par élève, soit 411 €, pour le collège Maurice Genevoix pour le projet de classe modulable et numérique.**

Conseil municipal du 26 février 2020

■ Tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2019

• Référence cadastrale : B3 921 et 924 pour 53 ares 68 centiares : 2 684 €.

• Référence cadastrale : AT 13 pur 15 ares et 28 centiares : 5 000 €.

■ **Budget principal** - approbation du compte de gestion 2019.

■ **Budget principal** - adoption du compte administratif 2019.

■ **Budget principal** - Affectation des résultats 2019.

■ **Budget principal** - vote des contributions directes taux 2020 : 17,53 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties - 48,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

■ **Budget principal** - vote du budget primitif 2020 :

- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 3 659 019,28 €

- Section investissement en dépenses et en recettes 4 159 900,95 €.

■ **Budget Cœur de pays** - approbation du compte de gestion 2019.

■ **Budget Cœur de pays** - adoption du compte administratif 2019.

■ **Budget Cœur de pays** - affectation des résultats 2019.

■ **Budget Cœur de pays** - vote du budget primitif 2020 :

- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 132 915,31 €

- Section investissement en dépenses et en recettes : 97 206,14 €.

■ **Budget les Hauts de Bichat** - approbation du compte de gestion 2019.

■ **Budget les Hauts de Bichat** - adoption du compte administratif 2019.

■ **Budget les Hauts de Bichat** - affectation des résultats 2019.

■ **Budget les Hauts de Bichat** - vote du budget primitif exercice 2020 :

-Section fonctionnement en recettes 560 611,81 € en dépenses 556 786,81 €

- Section investissement en dépenses et en recettes 582 300 €.

■ **Attribution des subventions 2020 aux associations.**

■ **Autorisation d'occupation temporaire pour la restauration estivale sur le Bain des Dames - convention et redevance hebdomadaire de 300 €.**

■ **Tarifcation des manifestations culturelles** : spectacle du 15 mai 2020 « Les soliloques de Mariette » prix d'entrée : 8 € et Fête du Pineau prix de l'assiette et le verre de pineau à 5 €.

Conseil municipal du 27 mai 2020

■ Installation des conseillers municipaux .

■ **Élection du maire** : M. Levesque Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire.

■ **Détermination du nombre des adjoints : Six adjoints.**

■ **Élection des adjoints** : La liste conduite par Mme Gai Karine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés :

• 1er adjoint, Madame Karine GAL,

• 2ème adjoint, Monsieur Bernard LAFAYE,

• 3ème adjoint : Madame Gaëlle MIGNON,

• 4ème adjoint : Monsieur Mickaël VILLEGER,

• 5ème adjoint : Madame Marie-Hélène AUBINEAU,

• 6ème Adjoint : Monsieur Thierry DEGRANDE.

■ **Délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) alinéas 1 au 24** : les délégations consenties le 18 avril 2014 sont conservées. En cas d'absence ou d'empêchement du maire, les délégations sont données aux adjoints.

Conseil municipal du 10 juin 2020

■ **Représentants du conseil municipal au comité technique et comité social et économique** : Le maire président de droit - titulaires : Messieurs M. Villeger, B. Lafaye, C. Bonneau - suppléants : M. T. Degrande, Mesdames S. Brouillet, M.-A. Chevalier.

■ **Représentants du conseil municipal au centre communal d'action sociale** : Le Maire président de droit.

Liste Ensemble, poursuivons et innovons pour Châteauneuf : 5 sièges : Mme G. Mignon, Messieurs C. Bonneau, M. Villeger, Mesdames M.-A. Chevalier, G. Michely.

Liste Energie et Passion : 1 siège : M. C. Nanglard.

■ **Désignation des délégués au syndicat départemental d'électricité et de gaz (SDEG 16)** - titulaire : M. J.-P. Deslias, suppléant : M. B. Lafaye.

■ **Désignation des délégués à l'Agence technique départementale 16 (ATD16)** - titulaire : M. J.-F. Cessac - suppléant : M. J.-P. Deslias.

■ **Indemnité des élus** : montant de l'enveloppe identique à celui de la précédente mandature, soit pour le maire 41,28 %, pour les adjoints 14,78 %, pour les conseillers délégués 6 % de l'indice brut maximal de la fonction publique.

■ **Budget communal** - décision modificative n° 1/2020 : voirie + 565 € ; dépenses imprévues - 565 €.

■ **Budget Cœur de pays** - décision modificative n° 1/2020 : charges exceptionnelles + 500 € ; dépenses imprévues - 500 €.

■ **Réalisation de travaux en régie** : pour achat de fournitures (7 967,87 €), aménagement du site de la Font qui pisse (15 000 €), sécurisation des baies coulissantes à l'école primaire (1 000 €).

■ **Approbation du transfert de charges** : commission locale d'évaluation des charges transférées relatif aux transports scolaires de l'ancienne communauté de

communes de Jarnac, au transfert de charges suite à la définition de l'intérêt communautaire sur la voirie, annulation du rapport n° 20 de la CLECT du 14 novembre 2019 sur la mise en conformité des écoles du Jarnacais.

■ **Signature d'une convention pour un marché de producteurs de pays en date du 21 août 2020.**

■ **Convention de servitude avec Enedis pour l'installation de bornes électriques** : place du Vieux Marché et parking de la Paix.

■ **Convention de servitude avec Enedis pour les locaux commerciaux Descoffre.**

■ **Droit de passage pour l'accès du lotissement les Hauts de Bichat au Bain des Dames.**

■ **Plan d'adressage** : ajout de dénomination de voies :

• Impasse Montplaisir dans l'ancien lieu-dit « Chez Girard » ;

• Place des lavandières pour l'ancien parking de la Paix ; modification de l'orthographe Pellegeay en Pellegeais ;

• Rectification impasse du Ruisseau de l'étang en impasse de la Margelle et Ruisseau de l'étang en impasse du Ruisseau.

■ **Adhésion au module Créa Data avec l'agence technique départementale 16.**

■ **Convention de mise à disposition du personnel communal à la résidence Félix Gaillard pendant la durée du confinement.**

■ **Avancement de grades 2020** : suppression et création de postes sur nouveaux grades.

■ **Création d'emplois saisonniers pour l'exercice 2020.**

■ **Création des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités.**

Mot de L'opposition

Chères toutes, Chers tous, Fidèles soutiens,

En mars dernier vous avez décidé de donner mandat à l'Equipe conduite par Jean Louis Leveque (Maire sortant) pour conduire Châteauneuf avec 36% des inscrits et 24% pour la liste conduite par Pierre Berton dans un contexte très particulier si vous avez une bonne mémoire !

Voilà nous sommes ravi de pouvoir représenter 40% des castelnoiviennes et castelnoiviens.

Les Commissions se sont mises en place et ont débuté leurs travaux, vos 5 représentants sont présents dans toutes les commissions.

Nous aurons à coeur dans les semaines, les mois qui viennent de faire entendre notre voix pour accompagner, valider des projets qui nous

Conseil municipal du 1er juillet 2020

■ **Rapport sur le mode de gestion du service public pour la restauration estivale du Bain des Dames** : choix de la délégation de service public

■ **Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Marthe** : montant de 20 019,99 €.

■ **Tarifs 2020-2021 de la restauration scolaire, garderies et études** :

• Cantine : Enfants domiciliés à Châteauneuf + enfants non castelnoiviens dont accord de participation de la commune de résidence (Birac et Graves St Amant) - 2,55 € ; Enfants non domiciliés à Châteauneuf - 3,35 € ; Enfants ULIS quel que soit la commune - 2,55 € ; Adultes - 4,30 €.

• Maternelle : Par enfant et par heure matin et/ou soir - 1,05 €.

• Primaire : Forfait garderie du matin - 1,05 € ; Forfait garderie/études surveillées du soir - 1,90 € - Garderie de 18h30 à 19h00 - 2,00 €.

■ **Créance éteinte pour 842,48 €.**

■ **Droit à la formation des élus.**

■ **Remise gracieuse de loyers, du 15 mars au 1er juin pour certains locaux et du 15 mars au 11 mai 2020.**

■ **Attribution d'une indemnité de budget au comptable exerçant les fonctions de receveur municipal.**

■ **Demande de financement auprès du Département à hauteur de 8 500 € pour les travaux d'aménagement de la Font qui pisse d'un montant de 14 166 € HT.**

■ **Convention de passage avec le Syndicat départemental d'électricité et de gaz pour les travaux d'aménagement du bourg partie boulevard de la République/Plaineau.**

■ **Approbation du programme d'opération du bâtiment du Plaineau.**

■ **Versement d'une prime au personnel communal dans le cadre de la crise sanitaire.**

■ **Désignation d'un représentant au Comité national d'action sociale** : M. C. Bonneau.

■ **Désignation d'un référent tempête** : M. J.-L. Levesque.

■ **Avis sur la dérogation au repos dominical pendant la période des soldes d'été** : avis favorable.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Commune

www.chateauneufsurcharente.fr/

n'avons le droit qu'à 300 mots, sans image ou photo ce qui peut paraître un peu court pour s'exprimer !! mais nous vous invitons à nous suivre sur notre page Facebook : Châteauneuf, énergie et passion où nous serons plus bavards et libres.

Vous pouvez compter sur nous et on sait pouvoir compter sur vous !

Bien cordialement

Pierre, Claire, Stéphane, Sylvie et Christophe

Amicale des donneurs de sang

Appel aux dons de sang



Créée en février 1971, l'Amicale des donneurs de sang de Châteauneuf avait pour objet de faire comprendre au grand public l'utilité de la transfusion sanguine, d'assurer par tous les moyens les séances de prélèvement de sang demandées par le centre départemental et recruter des nouveaux donneurs.

Depuis 2017, nous organisons 5 collectes par an.

Le matin de la collecte, nous préparons la collation qui sera servie à l'issue du don.

Depuis la COVID 19, la traditionnelle collation post-don est fournie par l'EFS. La convivialité habituelle s'en trouve réduite.

Pour les collectes du 10 avril et du 10 juillet, toutes les consignes sanitaires ont été scrupuleusement respectées. Les donateurs ont été accueillis dans les meilleures conditions de sécurité.

À chaque collecte, pancartes et banderoles sont installées. Il faut prendre conscience qu'en une heure, nous pouvons sauver trois vies.

Prochaines collectes

- Mardi 13 octobre 2020
 - Mercredi 16 décembre 2020
- Salle des fêtes de 16h à 19h30

Pour tous renseignements complémentaires

☎ 05 45 97 04 37

Mot du Jeune Maire

Le confinement

Pour moi, le confinement était quelque chose d'essentiel, car nous devions nous protéger de ce virus mais personnellement, ce fut une période longue et difficile car l'impossibilité d'aller plus loin que sa maison ou son jardin était déprimante. Au début, j'avais énormément de devoirs, et il m'arrivait d'y passer 7h par jour, puis plus les jours passaient, moins j'y passais de temps. Quand les devoirs étaient terminés, il m'arrivait de faire de la cuisine, jouer aux jeux vidéo ou même faire un potager.

Pendant cette période, il a été assez compliqué d'exercer ma fonction de jeune maire car les rassemblements étaient strictement interdits et donc les conseils n'ont pu avoir lieu. Marie-Hélène me tenait tout de même au courant de l'avancement de certains projets.

Le 26 juin, nous avons fait connaissance par vidéo conférence avec les nouvelles conseillères Emilie Clémentel et Hélène Rosario qui s'occupent du CMJ. Le 11 septembre nous pourrons nous rencontrer en chair et en os.

Axel Avrilleau



Conseil Municipal des Jeunes

Bonne continuation petits élus

Maryse Clerc, lors de la précédente mandature avait fait de l'éducation à la citoyenneté un enjeu majeur, militant pour que nos jeunes soient consultés, associés à la gestion de notre ville.

Depuis 2015 se sont succédés trois équipes de jeunes élus avec un maire junior. Leurs actions sont visibles sur notre territoire : plantation de lavandes à l'église, skate-parc, vélo-parc, au complexe, poubelle ludique et boîte à livres au jardin public et square des Pelins, implantation d'une ruche à la glacière, araignée de cordes au bain des dames etc.

Ils ont d'autres projets qui sont en cours de réalisation ou à l'étude : piste de voitures téléguidées, accro branches au bain des dames,

terra aventure pour mettre en relief l'histoire et le patrimoine de Châteauneuf.

Ils envisagent d'organiser des rencontres avec nos aînés.

Rappelons qu'ils ont participé aux travaux de nettoyage des berges de la Charente, ont assisté aux cérémonies mémorielles. Une implication à féliciter.

Mais tout cet investissement s'est arrêté avec la maladie Covid 19 et ils n'ont pas pu suivre l'avancement de leurs projets. Heureusement si la situation sanitaire le permet les séances du conseil municipal jeunes devraient reprendre à la rentrée.

La première aura lieu le 11 septembre à 17 h à la mairie en présence de deux nouvelles élus adultes dynamiques : Emilie Clémentel, Hélène Rosario.

Marie-Hélène Aubineau et Marie-Annick Chevalier appelées à d'autres missions municipales cèdent leur responsabilité.

Elles assisteront au conseil le 11 septembre pour la passation des pouvoirs et ne manqueront pas de féliciter les jeunes pour le sérieux et l'enthousiasme, qu'ils ont toujours manifestés, et les exhorteront à s'impliquer, à s'engager pour que les voix de la jeunesse continuent à résonner dans notre espace public.

Marie-Hélène Aubineau

Les Comités de Quartiers

Pourquoi faire ?

Parce qu'ils permettent aux Castelnoviens d'être acteurs de la vie de leur quartier.

Ils sont des lieux de rencontre, de concertation pour évoquer les enjeux qui préoccupent, des problématiques précises et des suggestions dans l'idée d'améliorer.

Ils sont consultés par la Municipalité sur tout projet municipal important et sur ceux concernant leur quartier.

Le Comité de Quartier est un espace public privilégié car il sert d'interlocuteur entre les habitants et les élus locaux, où s'établit un contact, un soutien avec l' élu référent.

Ainsi, les remarques, propositions et actions proposées par les habitants lors des réunions de quartier sont retranscrites à la Municipalité par l'intermédiaire du coordonnateur puis lors du Bureau municipal par l' élu référent du quartier.

La Municipalité apporte des réponses dans les meilleurs délais.

Ces rassemblements réguliers dans les quartiers offrent ainsi aux citoyens une capacité d'expression importante auprès des instances décisionnelles de la Commune.

Vous pouvez vous engager dans votre Comité de Quartier, pour participer aux projets locaux,

chacun étant libre de s'investir selon ses disponibilités.

Les Comités de Quartier sont des partenaires de la Municipalité, acteurs de la démocratie participative.

Pour encourager la participation citoyenne la plus large, favoriser les contacts entre voisins, un lien inter-générationnel, pour le vivre ensemble ; tous les habitants sont les bienvenus pour dynamiser le cadre, la vie du quotidien de leur quartier.

Geneviève Michely,

Programmation

Les activités d'Ailan

Les ateliers reprennent en septembre !

Ils se déroulent de manière hebdomadaire et hors période de vacances scolaires

■ Atelier arts plastiques

section adulte

Encadré par Cécile Chicault, pour s'exercer autour des différentes techniques d'arts, tous niveaux.

Tous les jeudis de 19h00 à 21h00.
Première séance le jeudi 03 septembre.

■ Atelier arts plastiques

section enfants (de 7 à 15 ans)



Avec Christel Diener, initiation aux différentes techniques des arts plastiques.

Tous les lundis de 17h00 à 19h00.
Première séance le lundi 07 septembre.

■ Atelier numérique

section adultes



Initiation et accompagnement aux pratiques numériques.

Tous les mardis de 14h00 à 16h00.
Première séance le 08 septembre.

■ Éveil musical

(pour les 3/5 ans)



Tous les mercredis de 16h30 à 17h30.
Première séance le mercredi 09 septembre.

■ École multisport

(pour les 7/12 ans)



Pour s'initier aux sports tout au long de l'année, et découvrir 5 disciplines sportives dans l'année.

Tous les samedis matins de 10h00 à 12h00.
Première séance le 12 septembre.

■ Aide aux devoirs

en partenariat avec le collège

AILAN propose une aide aux devoirs et des activités éducatives après le collège à destination des 6^{ème} avec une prise en charge dès 16h40 les lundis avec le collège, les mardis, jeudis et vendredis avec AILAN.

Places limitées à 10 enfants.

■ Accueil de loisirs

(pour les 3/5 ans)

Tous les mercredis de l'année à partir du 02 septembre pour se retrouver, jouer, comprendre, construire...

Les activités sont bordées par un projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animateurs et dont le principal objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

■ Récré'Ados

(pour les 12/16 ans)

Les jeunes sont pris en charge dès la sortie du collège, programmation des activités en fonction des envies et des idées des jeunes.

Tous les mercredis de 13h30 à 18h30.
Première séance le 02 septembre.

Il y a aussi des temps forts calés pour ce dernier trimestre !

■ Troc jardin

AILAN organise son troc jardin d'automne le samedi 10 octobre de 10h00 à 17h00, journée d'échange de pratiques, de secrets de jardiniers.

C'est aussi l'occasion de partager et diversifier les plantations de son jardin. Animation tout public.

■ Assemblée générale d'Ailan

Prévue le mardi 29 septembre à partir de 18h30.

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez AILAN : ☎ 05 45 97 34 50

Associations Sportives de Châteauneuf

La commune de Châteauneuf est riche de nombreuses associations sportives, ce qui permet d'offrir aux Castelnoviens de multiples choix :

Aïkido, Badminton, Basket, Canoë, Cyclisme, Danse, Football, Gymnastique volontaire, Handball, Jui jitsu, Jogging, Judo, Karaté, Nautisme, Sport Santé, Tennis, Tennis de table, Volley-ball, Yoga et Zumba.

Vous pourrez retrouver toutes les coordonnées des différentes associations sur le site internet de la commune.

Patrice Fréon Délégué aux associations sportives



Madeleine Rouyer

Portrait d'une Castelnoise



Madame Madeleine Rouyer est une centenaire au regard pétillant et à l'esprit vif. Dans son élégante robe fleurie, elle me conte les étapes d'une longue vie qui commence le 29 mars 1919 en Dordogne, à La Tour Blanche et dans laquelle, très tôt le destin va s'imposer.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, à l'âge de 6 mois, elle est atteinte de la poliomyélite. Sa jeune mère parvient à l'emmener à l'hôpital de Bordeaux deux fois par semaine grâce aux facilités d'un père cheminot.

Encore aujourd'hui Madeleine porte de belles bottines adaptées, mais cette infirmité ne l'empêchera pas de courir toute sa vie et jusqu'à très récemment.

Sur le mur de sa chambre, une vieille photo aux bords côtelés représente un jeune marin souriant.

C'est son petit frère quelques jours avant de partir en Algérie et qui fut tué dans la célèbre bataille de Mers El-Kébir.

Une page de l'histoire mondiale s'attache alors à la vie de ce Périgourdin car sa perte est due au fait d'être au mauvais endroit au mauvais moment, pris entre un armistice qui faisait de la France une alliée des Allemands, et les foudres de Churchill qui décida alors de bombarder la marine française.

Madeleine apprend la nouvelle, alors qu'elle a déjà quitté sa famille et sa Dordogne natale pour travailler dans les PTT. Elle effectuera ainsi un grand nombre de remplacements, partant vivre plusieurs mois dans de nouvelles localités.

Elle pose sa valise à Aubeterre, à Hiersac, à Sigogne, à Celléfrouin, etc.

Elise Pisani

80 ans après

L'appel du 18 juin commémoré



COVID 19 oblige, c'est en petit comité que les 80 ans de l'appel du 18 juin 1940 ont été commémorés aux monuments aux morts de la commune.

Cette cérémonie était présidée par Karine Gai, première adjointe au maire en présence du Commandant René Lassarade, d'Hervé Fontanaud portedrapeau, de Bernadette Guibaud Présidente de l'UNC et d'élus, dont Christian Bonneau conseiller délégué aux fêtes et cérémonies.

Historiquement, cet appel était l'épilogue d'une défaite impensable car depuis la Première Guerre mondiale l'armée française avait une réputation de quasi-invincibilité. Avec son allié britannique, la France avait la maîtrise des mers et possédait l'un des plus grands empires coloniaux.

C'est donc avec une certaine confiance que le gouvernement entra dans la guerre en septembre 1939.

D'ailleurs, il lançait une campagne de financement qui s'intitulait « Nous vaincrons car nous sommes les plus forts ».

Les faits ne lui donnèrent pas raison, la rapidité de la victoire allemande fut stupéfiante. Une supériorité tactique et un meilleur usage des armes modernes (blindés, avions...) permit à la Wehrmacht de remporter une victoire éclair.

En quelques semaines, les troupes françaises et anglaises au nord du pays furent encerclées dans la poche de Dunkerque.

Même si certaines unités comme celle du colonel de Gaulle tentèrent de repousser l'offensive allemande en mai, cela ne suffit pas à maintenir le front. Paris fut déclarée « ville ouverte » le 14 juin. Le pays sombra dans le chaos. Six à huit millions de civils erraient sur les routes.

Ce fut l'un des plus grands exodes de l'Histoire. Le gouvernement comme l'État-major étaient paralysés, divisés. Pour le maréchal Pétain, qui

Après quinze années de cette vie nomade et solitaire, et à l'âge de 32 ans, c'est dans la ville de Châteauneuf qu'elle va rencontrer - alors qu'elle travaille au guichet de la Poste de la rue Aristide Briand - celui pour qui elle acceptera de laisser son indépendance et son itinérance.

Marcel Rouyer tenait la boulangerie de la place des Minimes, c'était un homme si fort « qu'on lui aurait acheté la santé, tellement il était costaud ».

Elle raconte que la boulangerie ouvrait de 8h à 20h tous les jours sauf les dimanches et les jeudis après-midi, mais précise-t-elle tout de suite, « à 7h30, il y en avait toujours qui attendaient derrière la porte! ». Les pains étaient différents, il y avait les grandes couronnes de 10 livres pour les agriculteurs, dont la mie restait tendre, et puis les pains de 4 livres (2kg), les pains de 2 livres (700g) et enfin les flûtes (300g).

Quelques gâteaux secs représentaient les seules sucreries sur le comptoir de la boulangerie qui fut hélas vendue en 1966 lorsque Marcel Rouyer, pourtant encore jeune et apparemment invincible fut emporté par un cancer. Madeleine Rouyer veuve et sans enfant resta à Châteauneuf, sa ville adoptive et garda sa belle-mère chez elle.

Elle loge maintenant dans la résidence Félix Gaillard, lisant quotidiennement la Charente Libre pour se tenir au courant de ce qui se passe dehors.

Elise Pisani

obtint le pouvoir des députés, il n'y avait d'autres solutions que de cesser le combat.

Il annonça aux Français le 17 juin qu'il avait demandé aux Allemands l'armistice, La France reconnaissait ainsi officiellement sa défaite.

C'est dans ce contexte d'effondrement du pays que s'exprimèrent les premières formes de refus de la défaite. Parmi elles, l'appel du 18 juin, lancé depuis Londres par de Gaulle, récemment promu Général.

Même si cet appel fut peu entendu ce jour-là en France, il constitua l'acte fondateur de la Résistance et de la France Libre.

-Les Allemands arrivèrent en Charente le 24 juin 1940 pour une période d'occupation qui allait durer plus de quatre ans.

Dans le sillage du Général de Gaulle, des Castelnois allaient tout d'abord refuser la défaite puis bientôt entrer dans la Résistance.

Parmi eux, Marcelle Nadaud, les époux Noblet, Guy Barat, Eric Fabre, Moïse Patureau, Roger Desmier et ses fils allaient mourir dans les camps de la mort.

Cette commémoration était une nouvelle fois l'occasion de leur rendre hommage.

Thierry Degrande

Journées du Patrimoine

Petit historique sur les lavoirs de Châteauneuf

Les lavoirs sont des éléments importants de la vie d'une commune. Ils représentent un patrimoine qui mérite d'être conservé.

Châteauneuf a compté plus de vingt lavoirs, il en reste encore de nombreux. Certains sont communaux, d'autres appartiennent « aux habitants du village » d'autres, encore, sont privés.

Chaque quartier, chaque village avait son lavoir. Ils étaient alimentés par des sources, des ruisseaux ou directement construits sur la Charente.

Le lavoir de la « Font qui pisse » et celui de la « Fontenelle », pour ne citer qu'eux, ont aujourd'hui disparu. Le plus connu reste celui de « l'île de la Fuie » mais il y en avait d'autres sur la rivière. Il y avait celui de « chez Matrat » situé entre les quais et l'écluse de Châteauneuf, celui de « chez Beaumatin » en aval du pont de l'île Mattard.

Ces lavoirs parlent aux anciens pêcheurs de truites castelnoises car la « fario » aimait y prendre son poste pour gober les mouches de mai... (toute une époque...).



Le lavoir de « chez Matrat »



Le lavoir de « l'hôpital »



Le lavoir de « l'hôpital »



Le lavoir de « Font qui pisse »

Deux lavoirs primitifs sont encore visibles. Une grosse pierre rectangulaire dans la courbe de la Charente avant le Bain des Dames et une autre pierre plus grossière à Convigé, en témoignent.

Les anciens Castelnois se rappellent certainement de quelques lavandières qui descendaient aux lavoirs munies de leurs caisses à laver, de leurs battoirs et de leurs grandes brouettes en bois lourdement chargées de linge.

Madame Guinandie de la rue du Temple et Madame Mesnier de la place du Vieux Marché faisaient partie de ces femmes travailleuses.

Il est important de préserver ces lieux qui étaient et restent des endroits appréciés dans la vie d'un village.

Jean-Pierre Simon

Chemins des lavoirs

Les 19 et 20 septembre 2020

Cette année, nous vous proposons le chemin des lavoirs, un itinéraire mi-citadin mi-bucolique qui partira du lavoir de l'école primaire, serpentera à travers la ville pour vous faire découvrir ou peut-être redécouvrir ces lieux que vous côtoyez quotidiennement sans connaître leur histoire.

Un parcours poétique : lectures de poèmes et de textes aux haltes des lavoirs, et un parcours musical : quelques chants et instruments de musique égrèneront leurs notes au fil de l'eau.

Marie-Hélène Aubineau

Pour en savoir plus,

[chateauneufsurcharente/](https://www.facebook.com/chateauneufsurcharente/)

Écoles Marcelle Nadaud & Marie Curie

À l'épreuve de la Covid-19



Le 12 mars dernier, le Président de la République annonçait la fermeture des écoles à compter du lundi suivant.

Cette annonce était sans précédent, il fallut rapidement solliciter des volontaires pour accueillir les enfants de soignants dans cette crise sanitaire inédite. Heureusement, sur notre commune, les personnels de l'Éducation nationale et les agents municipaux répondaient présents et l'accueil fut assuré dès les premiers jours dans nos deux écoles.

Le 13 avril, le Président, dans son allocution, précisait que la réouverture des écoles se ferait à compter du 12 mai pour les enfants de familles volontaires.

Nouveau défi à relever avec un protocole sanitaire très strict à appliquer qui fut seulement rendu public début mai.

Une réunion organisée à l'initiative du maire et de l'adjoint aux affaires scolaires se tint à la mairie le 5 mai en présence des directrices d'écoles, d'une représentante de l'association de parents d'élèves (APE), de la directrice d'AILAN et des responsables des services de garderie, d'entretien et de restauration.

La volonté des élus était d'accueillir de nouveau les élèves dès le 12 mai.

L'application du protocole provoqua un chamboulement des habitudes :

- 8 élèves maximum en classe de maternelle, 10 élèves en classe de primaire.
- Des horaires d'entrées, de récréations et de sorties décalées.
- Pas plus de 2 à 3 élèves par table à la cantine.
- 3 désinfections complètes des locaux par jour.
- Une désinfection permanente des points contacts.
- Des groupes d'élèves qui ne doivent pas se croiser.
- Le port du masque obligatoire pour les adultes.

La rentrée se fit dès le 12 mai. C'est dans ce cadre très particulier que près de la moitié des élèves retrouvaient le chemin de l'école en maternelle et près de 70% à l'école Marcelle Nadaud, la plupart du temps en alternance une semaine sur deux.

L'engagement des personnels, le volontarisme des parents d'élèves et le respect du protocole par tous les élèves présents avaient permis de réussir la réouverture des écoles.

La deuxième phase du confinement engagée le 2 juin ne changea pas fondamentalement la donne puisque le protocole sanitaire très contraignant était maintenu.

Cette deuxième rentrée fut préparée en mairie le 26 mai.

Avec l'accord des ATSEMS, un dispositif était mis en place par la municipalité afin d'accueillir les élèves des enseignants absents non remplacés.

Celui-ci a permis d'assurer en continu l'accueil des élèves inscrits jusqu'au 22 juin, date du retour à l'école obligatoire.

Ce retour a été apprécié de tous, en particulier des élèves qui retrouvaient un cadre de vie scolaire plus habituel même si les horaires et les récréations demeuraient décalés.

L'état d'urgence sanitaire a été levé le 10 juillet par le gouvernement. C'est une rentrée normale qui est donc privilégiée même si l'Éducation nationale travaille à l'élaboration de différents scénarios selon l'évolution de la situation de l'épidémie de la COVID19.

Nos écoles reprendront en septembre sur un rythme de 4,5 jours avec des ateliers éducatifs gratuits proposés sur les deux écoles sur le temps périscolaire.

Une nouvelle réunion se tiendra en mairie le mercredi 26 août avec les élus, les Directrices d'écoles et les différents partenaires. L'objectif sera de définir les conditions de la rentrée en fonction de la situation sanitaire et des recommandations gouvernementales du moment.

À son issue, une communication sera faite aux familles précisant les horaires et le cadre du retour en classe le 1^{er} septembre.

Nous espérons vivement que les petits Castelnoiviens connaîtront une année scolaire 2020/2021 la plus profitable possible.

Thierry Degrande

GRAND COGNAC

Au service des territoires

La communauté d'agglomération de Grand Cognac a été créée le 1^{er} janvier 2017 par la fusion de 4 anciennes communautés de communes.

Elle intervient dans différents domaines définis par la loi et par les choix des élus locaux.

Grand Cognac exerce un grand nombre de compétences, en lieu et place des 57 communes membres, sur l'ensemble de son territoire :

Développement économique, Aménagement de l'espace communautaire, Équilibre social de l'habitat, Politique de la ville, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Accueil des gens du voyage, Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, Assainissement des eaux usées, Eau, Économie, insertion et emploi, Tourisme, Politique sportive, Politique culturelle, Enfance-jeunesse, Environnement, Mobilités, Création, aménagement et entretien de la coulée verte du fleuve Charente (@ Flow Vélo), sur le territoire, Établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques.

Grand Cognac gère aussi certains équipements à Châteauneuf :

Médiathèque, Espace France Service, Office de Tourisme, Piscine, Complexe Sportif, Pôle Enfance-jeunesse.

Vous avez élu quatre délégués communautaires à Grand Cognac lors des élections municipales :

■ Jean-Louis Levesque est membre du Bureau communautaire, membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, des commissions « Développement durable, mobilité, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative » et « Santé ».

■ Katie Perrois est membre de la commission « Enfance-jeunesse ».

■ Mickaël Villeger est élu Vice-Président en Charge du Petit et Grand cycle de l'eau, Président de la commission « Eau », il est aussi membre de la conférence des Présidents, membre du Bureau communautaire.

■ Pierre Berton est membre des commissions « Tourisme », et « Politique de l'habitat et action cœur de ville ».

Chaque délégué communautaire peut siéger au maximum dans deux commissions et depuis cette année, libérer une des deux places à un conseiller municipal.

Notre équipe a fait ce choix, Katie Perrois et Mickaël Villeger ont libéré leur deuxième place, deux conseillers municipaux supplémentaires siègent donc en commission communautaire :

■ Karine Gai est membre de la commission « Politique de l'habitat et action cœur de ville ».

■ Frédéric Guirao est membre de la commission « Politique sportive ».



Horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Mardi		13h30-18h
Mercredi		13h30-18h
Judi	8h30-12h	13h30-18h
Vendredi		13h30-18h
Samedi	9h-12	

1 rue Aristide Briand
16120 Châteauneuf-sur-Charente
Tél: 06-75-08-42-63
mfs_chateauneuf@grand-cognac.fr

Pour en savoir plus,
<https://www.grand-cognac.fr/>

Urbanisme & travaux

Point sur les avancements

Le Bain des Dames

La structure d'accueil estival a subi depuis quelques années un réaménagement important et nécessaire : mise aux normes sur les rejets assainissement, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, sécurité alimentaire sur les parties dédiées à la production de repas. Les travaux ont été faits en suivant les contraintes liées aux constructions en zones inondables.

Pour améliorer l'offre : bien vivre à Châteauneuf, le renouvellement du bâti s'est imposé comme une nécessité. Sur ce lieu de baignade historique que tous les Castelnoiviens connaissent bien, l'implication des enfants des écoles de Châteauneuf dans la plantation d'arbres était importante pour que chaque génération prenne part au renouvellement de cet espace commun. De plus le conseil municipal des jeunes proposait des équipements sportifs qui furent mis en place, tout comme d'autres aménagements, par les services techniques de la mairie et les services de l'agglomération.



Tous ces efforts collectifs ont permis de renouveler les activités sportives de loisirs sur notre territoire.

Le résultat est probant. Premier site labellisé Sport nature en Charente, le Bain des Dames offre maintenant une pléthore d'activités : escalade,

baignade, canoë, parcours VTT, tir à l'arc, randonnée et jogging, volley-ball, été actif sans oublier l'implication de nos associations sportives locales sur des cours de remise en forme. Et bien entendu, la baignade, la restauration et la zone de pique-nique sont toujours présents!

Salle des Fêtes

La tranche 2 de l'aménagement bourg nous a permis de traiter les abords de la salle des Fêtes, la voirie, les stationnements, l'espace paysager et l'accessibilité.

La salle des Fêtes étant située dans le périmètre des bâtiments de France, les travaux réalisés furent soumis à des contraintes spécifiques notamment dans l'emploi de matériaux nobles.

Après la réfection de la toiture de la salle des Fêtes, la modernisation du chauffage, l'investissement dans du matériel en cuisine, l'achat d'équipements de sonorisation, le renouvellement des rideaux de scène, nous allons cette année poursuivre nos investissements sur le renouvellement des menuiseries extérieures et nous espérons programmer pour 2021 la réfection des façades.

L'objectif du réaménagement de cette historique entrée Nord/Ouest de Châteauneuf est de permettre de rendre le quartier de la salle des Fêtes plus agréable et de plus en plus attractif pour ses habitants et les visiteurs.

Jean-Paul Deslas et Bernard Lafaye



«Nocturne des commerçants»

Une nouvelle initiative pour aider nos commerçants

En cette période économique compliquée, la municipalité a souhaité apporter son soutien aux commerçants castelnoiviens en organisant une «Nocturne des commerçants» le 17 juillet dernier avec l'aide du comité des Fêtes du Plainneau et l'association Pro16120.

L'animation s'est déroulée le 1^{er} vendredi des soldes dans le centre ville et les commerçants ont ouvert leurs magasins toute la soirée pour présenter et vendre leurs produits/services ainsi que leurs offres exceptionnelles.

Une tombola avait été organisée avec des bons d'achats à gagner offerts par la municipalité.

Presque 60 bons d'achats valables dans les commerces castelnoiviens ont été gagnés.



Karine Gai



RECENSEMENT

de la population 2021

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2021

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune